RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature

Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture

Arrêté du 13 novembre 2026 modifiant l'arrêté du 9 janvier 2026 portant nomination des membres des jurys de validation des acquis de l'expérience maritime pont, machine et électrotechnique pour l'année 2026

NOR : TECM2630274A
(Texte non paru au journal officiel)

La ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature,

Vu le décret n° 2015-723 du 24 juin 2015 modifié relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice de fonctions à bord des navires armés au commerce, à la plaisance, à la pêche et aux cultures marines ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2016 modifié relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime par la validation des acquis de l'expérience ;

Vu l'arrêté du 9 janvier 2026 portant nomination des membres des jurys de validation des acquis de l'expérience maritime pont, machine et électrotechnique pour l'année 2026 ;

Sur proposition de l'inspecteur général de l'enseignement maritime,

Arrête :

Article 1er

L'article 1er de l'arrêté du 9 janvier 2026 est modifié comme suit :

5° Les professeurs d'un centre de formation maritime suivants, rajouter :
M. Briac LOUAZEL ;

Article 2

Le directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature.

Fait le 13 novembre 2026

Pour la ministre et par délégation :
Le chef du bureau des examens maritimes

G. GABRIEL